



Envoyé en préfecture le 13/11/2025

Reçu en préfecture le 13/11/2025

Publié le 14 NOV. 2025

ID : 085-200061265-20251107-2025_8_13-DE



République Française

Département
de la Vendée

Canton de
SAINT HILAIRE DE
RIEZ

Centre Intercommunal
d'Actions Sociales

"PAYS DE SAINT
GILLES CROIX DE
VIE"

Siège :
4 rue du Soleil Levant
CS 63669
85806 Saint Gilles Croix
de Vie Cedex

Effectif légal du Conseil
d'administration : 29

Membres en exercice :
29

Membres présents : 17

DELIBERATION
DL CIAS 2025-8-13

Certifié exécutoire par le
Président compte tenu de :

- la transmission en Sous-

Préfecture le : 13 NOV. 2025

- la publication le : 14 NOV. 2025

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**Du Centre Intercommunal d'Actions Sociales du
"Pays de Saint Gilles Croix de Vie"**

Séance du 6 novembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 6 novembre, le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Actions Sociales du Pays de Saint Gilles Croix de Vie, dûment convoqué le 30 octobre, s'est réuni à 18h00 à la salle Lys de Mer de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint Gilles Croix de Vie, sous la Présidence de Monsieur Jean SOYER.

Conseillers présents : Roselyne ARCHAMBAUD, Mylène BLANCHARD, Guillaume BOSSARD, Christine CRESTOIS, François COURTIN, André COQUELIN, Céline DELOMME, Catherine GALAND, Marie-Renée GAZEAU, Muriel HABERT, Dominique MALARY, Françoise NINEUIL, Sabrina PROUTEAU, Denise RENAUD, Christine ROBRIQUET, Jean SOYER, Jean-Michel VINTENAT.

Conseillers absents et excusés : Nicole ARCHAMBAUD, Maryse AUGUIN, Christine BERNARD, Béatrice BESSONNET, Séverine BESSONNET LE CLEC'H, Raphaël CHAUSSIN, François BLANCHET, Isabelle DURANTEAU, Thierry FAVREAU, Nelly HERROU, Nadine LECART, Dominique SIONNEAU.

Pouvoirs : Nicole ARCHAMBAUD à Denise RENAUD, François BLANCHET à Jean SOYER, Christine BERNARD à Mylène BLANCHARD, Thierry FAVREAU à Sabrina PROUTEAU, Nadine LECART à Muriel HABERT.

Muriel HABERT est désignée secrétaire de séance.

Actions de prévention seniors
Ateliers mémoire avec SOUFFLE D'EXPRESSION

L'objectif est de proposer aux personnes de plus de 60 ans un cycle d'activités spécifiques autour des différents types de mémoire. Cet atelier nommé « remue-méninge » est proposé par l'association Souffle d'expression. Il est essentiellement basé sur l'usage des mots en travaillant toutes sortes de méthodes ludiques et variées.

Cet atelier est proposé depuis maintenant 3 ans et nous ne sommes pas en mesure d'accueillir toutes les personnes désireuses d'y participer, c'est pourquoi nous le proposons à nouveau.

Le cycle sera de 8 séances d'1h30. Il aura lieu de janvier à mars 2027.

Une participation de 5€ serait demandée aux personnes pour l'ensemble du cycle.

La date limite de dépôt des dossiers de financement de la Commission des Financeurs est fixée en janvier 2026 pour des interventions qui se déroulent d'avril 2026 à avril 2027.

Aussi, afin de pouvoir déposer une demande de subvention auprès de la Commission des Financeurs pour la prise en charge d'une partie du coût du cycle fin d'année 2025, il est proposé au Conseil d'administration d'adopter le projet de délibération suivant :

Le Conseil d'Administration,
Dûment convoqué,
Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code de l'action sociale et des familles,
Vu l'avis de la commission consultative du 11 septembre 2025,
Vu le rapport,
Considérant que les crédits correspondants seraient inscrits au BP 2027,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE :

Article 1 : d'approuver la mise en œuvre d'un atelier mémoire destiné aux seniors du territoire dans les conditions citées au rapport, pour l'année 2026/2027,

Article 2 : d'arrêter le tarif de 5€ par personne

Article 3 : d'autoriser Monsieur le Président à déposer un dossier d'appel à projet auprès de la Commission des Financeurs,

Article 4 : de préciser que les crédits seront ajoutés au BP 2027,

Article 5 : d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document en exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré,
Les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,

Givrand, le 7 novembre 2025,
Le Vice-Président du CIAS

Jean SOYER



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et / ou notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site : www.telerecours.fr.